



## **Compte rendu Assemblée Générale de la Gaule Orthézienne du 16 février 2019**

### **Un rendez-vous très attractif**

L'Assemblée Générale qui s'est tenue le samedi 16 février dernier au Parc Gascoin, à une longueur d'un lancer de canne à pêche du Gave de Pau, a marqué incontestablement un tournant dans l'histoire de l'AAPPMA locale. Les nombreux pêcheurs et nombreux élus présents ont trouvé de surcroît des responsables de la pêche, sous la houlette de leur président Michel ARENAS, particulièrement conscients de leurs poids et de leurs qualités de force de propositions et d'ambition axées surtout sur la défense des milieux aquatiques et le développement du loisir pêche.

On notait la présence du député David HABIB, du maire d'Orthez Emmanuel HANON, du conseiller départemental Jacques PEDEHONTAA, du vice-président de la CCLO et maire de Castétis, Henri POUSTIS, représentant Monsieur CASSIAU-HAURIE excusé, de Madame Céline LEMBEZAT, maire adjointe d'Orthez et déléguée GEMAPI à la CCLO, de Monsieur Gérard DUCOS, vice-président de la CCLO, compétence touristique, de Monsieur Louis-Philippe DUPOUY, conseiller municipal et référent de l'AAPPMA.

On notait aussi la présence du président de la Fédération Départementale, André DARTAU accompagné de Sylvain MAUDOU, technicien des milieux aquatiques, Monsieur Bernard LAFARGUE, président de la pêche au coup 64.

Pour cette assemblée, la Gaule orthézienne avait souhaité inviter les maires dont la commune est traversée par des rivières que gère l'Association ; et ceci dans un but bien précis.

Pour le président Michel ARENAS, ce fut l'occasion de les sensibiliser au travers des « mots » dans son rapport moral, sur les « maux » des rivières et fossés abandonnés de tout entretien et qui ont un besoin urgent d'être restaurés.

Le dérèglement climatique est bien là et il convient de s'en persuader ! Ses effets traumatisants sont plus rapides que notre capacité à réagir et les cours d'eau ne sont pas prêts à cette situation.

Nous savons tous ici que la nature, les rivières ont leurs logiques, mais l'homme l'a souvent oublié, voire délaissé et aujourd'hui elles nous envoient des messages de colère et de catastrophe. Après les écosystèmes impactés qui ont fait disparaître les belles truites et goujons ainsi que toutes leurs chaînes de vie par l'apport de dizaines de centimètres en épaisseur de sédiments bloqués par des embâcles que l'on ne compte plus et qui ont des incidences préoccupantes sur l'écoulement des eaux, sur la richesse biologique et sur l'érosion des berges. Aujourd'hui, ce sont les humains qui sont frappés et perdent leurs biens par des inondations devenues plus fréquentes car les rivières ont perdu leur fonctionnalité et leur capacité en eau font qu'elles débordent ; il s'en suit une perte de maîtrise avec des événements fatals, extrêmes et douloureux.

Il devient indispensable d'apprendre à vivre avec les rivières, ne plus opposer l'humain et la nature, mais les faire vivre ensemble. L'entretien qui est d'intérêt général reste le fondement capital pour avoir une population piscicole abondante, en bonne santé et qui peut se reproduire et, ainsi limiter les inondations.

Cet entretien est un droit formel inscrit dans les lois, aux articles L215 et R215 du code de l'environnement et 640 et 641 du Code civil.

Michel ARENAS apporta plusieurs informations et propositions d'outils pour entamer une campagne de sensibilisation et de prise de conscience en mettant à disposition un fascicule édité par la DDTM et IONEMA (services de l'Etat) sur les droits et devoirs des propriétaires riverains, car à l'évidence, il y a un manque d'informations bien réel. Par exemple, il précisa les devoirs d'entretien qui ne sont pas soumis à autorisation : (retrait des embâcles, entretien de la végétation et de la ripisylve le long des berges, et tronçonnage des arbres morts prêts à tomber, sans les dessoucher pour ne pas abîmer la berge, travail aussi d'entretien des fossés dans état initial pour garantir un bon fonctionnement à l'évacuation des eaux.

Bien documenté, il apporta des informations sur deux nouvelles lois :

- Le PDPG (Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles) porté par les pêcheurs et reconnu dans la loi «Biodiversité»,
- La GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) portée par la Communauté de Communes de Lacq-Orthez en partenariat avec le syndicat mixte du gave de Pau et le Syndicat des Luys.

Pour Michel ARENAS, dans sa large intervention explicative qui est une première pour faire évoluer les consciences concluait : « il est grand temps de se poser, d'expliquer, réfléchir et surtout savoir s'écouter ensemble (pêcheurs, élus, riverains, citoyens) pour que nos rivières retrouvent enfin leurs fonctionnalités. On ne peut plus rester en simple observateur.

Son rapport moral enfin se voulut ambitieux grâce à l'esprit d'innovation de l'AAPPMA, fruit d'une vision collective et partagée des élus qui la composent et qui aiment les challenges en ayant toujours un projet en cours :

2018 a été la réalisation d'une belle mise à l'eau sur le Gave de Pau et qui est une «première» de tout le bassin versant, destinée pour la pêche en barque et en float-tube ; ce fut aussi, le relooking du site internet, le lancement du PDPG pour une période de 5 ans (2018-2022) avec la mise à disposition par la Fédération 64 d'une brigade de techniciens appelée «Brigade source» afin d'étudier, en vue de restauration, tout le bassin du Gave de Pau et ses affluents. C'est aussi, le lancement du SDDL (Schéma Départemental de Développement du Loisirs Pêche) initié par la Fédération Nationale, proposée par la Fédération Départementale et encouragé par le club halieutique national où est inscrit le tourisme pêche qui se lance.

Quand on parle d'une année riche à la Gaule orthézienne, on parle de toutes ces actions que le Président abrégé, préférant laisser le soin aux responsables des commissions de les développer dans le rapport d'activité avec notamment :

- La surveillance et vigie environnementale, l'entretien, la gestion, la protection, la restauration des milieux ; la gestion piscicole, la création d'habitats, la construction de frayères, les études et pêches d'inventaires et de sauvegarde. Sur l'accès aux loisirs ; sur l'entretien des sites de pêche thématiques et adaptés ; sur les animations (concours adultes

et enfants) ; sur les interventions dans les écoles rurales et orthésiennes ; et cette année 2018, victime pour la 1<sup>ère</sup> fois de la virémie printanière (virus qui s'est propagé sur les carpes) qui nous a mobilisés.

Cependant, né de la volonté et de la nécessité à améliorer toutes ses missions devenues importantes et pour une meilleure adaptation, le Président annonça, comme proposé en 2017, la mise en place d'une nouvelle gouvernance, mieux organisée, bonifiée par la création de sept commissions et renforcée par des volontaires pêcheurs.

- Tous ont bien perçu au travers des prises de paroles, combien le foisonnement des défis, des projets et initiatives présentées, propulse l'AAPPMA jusqu'au rang d'acteur désormais incontournable dans la défense de la pêche et des pêcheurs et son ambition de protecteur de l'environnement. Ce rapport fut voté à l'unanimité et laissait la place au rapport financier.

Monsieur Michel LAPEYRE, trésorier de l'AAPPMA présenta avec transparence le bilan financier 2018 arrêté au 31 décembre 2018. Ainsi 285 opérations effectuées dans l'année pour des dépenses d'un montant de 27 502,84 € et pour des recettes enregistrées de 27 297,48 € laissant apparaître un résultat d'exercice de - 205,36 €. Le budget prévisionnel pour 2019 qu'il proposa sera en dépense et recette d'un montant de 26 600 €. Ces chiffres furent confirmés par le vérificateur aux comptes Jacques MILHOUA qui s'est félicité de la bonne gestion et situation financière et donna son approbation. Après les félicitations du Président pour la clairvoyance des comptes où il associe le trésorier adjoint, Michel ROYER. Le vote du rapport financier fut voté à l'unanimité. Pour clôturer les finances et pour être en conformité avec la loi qui impose deux vérificateurs aux comptes, Monsieur Francis AUSSAT, candidat, fut élu à l'unanimité avec les félicitations du président.

Au-delà des chiffres, c'est bien sûr la qualité du travail très en pointe au service des milieux aquatiques et dans le développement du loisir pêche qui furent remarqués au travers des différents rapports d'activités présentés par les responsables de commissions :

- La Gaulle orthésienne, au tournant d'un vaste programme de réhabilitation du Gave et de ses affluents :

Le rapport présenté par Daniel GOMES, jeune élu de l'AAPPMA, étudiant préparant une licence professionnelle en Gestion et Aménagement des ressources en eau et faisant une formation de terrain avec Monsieur Sylvain MAUDOU, technicien de la Fédération, présent à l'assemblée, ont pu faire apprécier tout le travail de la « Brigade Source », au travers d'images et des prises de parole. Sur les études, sur le diagnostic des perturbations, sur les recherches de frayères en vue de les aménager sur le Gave ; sur les investigations sur l'Ozenx en vue de mener des travaux de restauration avec des pêches d'inventaire piscicole. Ce programme engagé sur 5 ans va se poursuivre sur le Gave et fut annoncé pour 2019 ; des investigations et études sur la rivière l'Oursäü à Bonnut. Le but recherché pour l'AAPPMA, c'est d'assurer la viabilité des espèces par des opérations de restauration pour garantir des populations d'espèces sauvages et naturelles (ce travail peut être vu sur le site internet).

- D'autres actions ont été notées sur les lacs et la nurserie : rapport présenté par Pierre DUFOURCQ. Un intérêt a été porté sur les travaux de « trouées vertes » sur les berges des Barthes de Biron et au lac Lahitette pour faciliter la pêche ; sur la construction et mise à l'eau en barque, de récifs artificiels sur le carnodrome de gauche des Barthes ; sur la plantation de plantes aquatiques autochtones pour la protection des alevins au Barthes toute pêche, sur la vidange de la nurserie qui a vu une extraordinaire reproduction de carnassiers et autres poissons. Plus de 90 personnes se sont mobilisées, les élèves des

lycées de St Pée sur Nivelle, St Palais, du collège agricole d'Orthez, renforcées par des pêcheurs bénévoles et des élus de l'AAPPMA. Une vidange réussie, à refaire dans deux ans et un repoissonnement de géniteurs effectué pour des «nuits d'amour».

- Mais pour améliorer la pêche, il faut empoissonner les 200 km de cours d'eau et les 7 lacs : présenté par Henri SANCHEZ, c'est le plus gros investissement pour l'AAPPMA. On a pu retenir la reproduction de la nurserie avec plus de 350 brochets et autant de black bass, tanches et poissons blancs ; on a pu retenir les autres alevinages : 500 kg de gardons, 100 kg de tanches, 150 kg de sandres, 800 kg de truites Fario et Arc en ciel consacrés à l'ouverture et des 500 kg de truites déversés de mai à septembre sur le parcours «truite loisir» du Gave de Pau. Grâce à ces opérations, l'année 2019 s'annoncera forte en émotion !
- Au-delà de cette ambition, on a pu mesurer l'ambition de l'AAPPMA portée sur le développement du loisir pêche :

La pêche évolue, se diversifie et pour la Gaille orthézienne, c'est la volonté de penser «pêche pour tous» et offrir une palette d'offres de pêche thématiques. Ce qui manquait, c'est de pouvoir pratiquer la pêche en barque en «Pays d'Orthez» ; présenté par Jean-Bernard SUPERVIE, cela est chose faite avec la construction d'une mise à l'eau sur le Gave de Pau, une première sur tout le Bassin du Gave et un atout touristique. Une «cale» de mise à l'eau mesurant 25 m de long et 4,5 m de large bétonnée et stabilisée qui se situe à 500 m du barrage de Baigts, rive gauche, au chemin du Gave à Salles-Mongiscard. Ce n'est plus un rêve, c'est une réalité ; pour une exploration sur des zones inaccessibles sur 6 km en amont, jamais exploitées et riches en poissons, surtout les carnassiers. Son coût : 25 000 € subventionnés en grande partie.

- D'autres infos et rapport furent développés :
  - Les animations, concours de pêche présenté par Alain TENA : 3 concours adultes et 1 concours enfant, qui seront reconduits en 2019 ; Fêtes d'Orthez, Sault de Navailles, Fêtes de Moncade. Aussi, l'AAPPMA souhaiterait plus de participants.
  - Les journées découvertes dans le cadre scolaire présenté par Michel ARENAS. Véritables projets pédagogiques destinés à l'éveil de la pêche et à la connaissance des milieux aquatiques. Deux journées ont été organisées avec l'école de Sault de Navailles et la Calandreta d'Orthez. En 2019, deux autres écoles seront concernées avec en plus, deux journées en juillet et août, dans le cadre «sport été vacances» reconduites par la ville d'Orthez.
- La belle carte d'identité, représentée par 16 réalisations d'offres de pêche en «Pays d'Orthez» qui interfère avec l'aménagement du territoire, est propice au tourisme pêche, vert et de terroir :

Présenté par Michel ARENAS et Raphaël DELEBARRE chargé de communication au sein de l'AAPPMA, qui a amené en voyage l'assistance aux travers d'images et commentaire sur les sites réalisés, ont fait prendre conscience de toutes les réalisations de l'AAPPMA ; et, que l'on retrouve sur le site Internet.

Plus de 500 000 familles de pêcheurs français partent en vacances chaque année et leur choix de destination se font en fonction de ce qu'ils recherchent pour la pêche, mais aussi, avec ses complémentarités. La pêche bénéficie d'une image très positive en raison d'une attirance pour la nature, d'une prise de conscience des enjeux environnementaux et d'une quête d'authenticité et de terroir. Cette mutation perceptible depuis quelques années, s'accélère.

Or, Orthez dispose d'un terreau de choix pour découvrir le territoire autrement et durable qui doit bénéficier à l'économie.

Il fallait donc une locomotive : la pêche ! C'est ce qu'ont compris, au travers de rencontres, en représentant cette carte d'identité, l'Agence d'attractivité et développement touristique départemental, l'Office du Tourisme Cœur de Béarn et la CCLLO qui ont compétence touristique. Très enclin à ce nouveau tourisme, une réunion sur site avec Cœur de Béarn et les hébergeurs, en vue d'une labellisation tourisme pêche national, se déroulera le 4 avril prochain. L'avantage de ce tourisme c'est qu'il est propice aux quatre saisons, la pêche étant ouverte toute l'année sur le territoire orthézien. L'AAPPMA travaille sur une ouverture de la pêche au saumon sur le Gave, ce qui sera la cerise sur le gâteau. Les pêcheurs sont patients mais pas trop ! Et cette ouverture n'a jamais été aussi proche.

- Enfin fut abordé la garderie : Michel ARENAS expliquait qu'il manque une vraie reconnaissance en France des services rendus par les gardes particuliers bénévoles formés à la Fédération et assermentés ensuite, car ils réalisent des missions parfois difficiles que les Associations leur demandent d'assumer. Il annonça que l'AAPPMA envisage de renforcer la garderie en 2019, il y a un candidat. Il annonça aussi que des tournées communes seront organisées avec les gardes de la Fédération de jour comme de nuit et des rondes par la gendarmerie et la police municipale.  
- Il poussa un coup de colère à l'encontre de certains pêcheurs qui, après une partie de pêche, laissent leurs déchets sur les bords des rivières et des lacs. C'est intolérable et c'est un délit qui peut être sanctionné. L'AAPPMA aménage, mais n'est pas là avec ses gardes pour jouer les cantonniers ! Cette colère exprimée fut applaudie.

Cette assemblée riche en infos, en échanges et commentaires conclue par le Président de la Fédération et par Monsieur le Maire d'Orthez, il ne restait plus qu'à tous les présents et invités de lever le verre de l'amitié ; ce qui fut fait.